

LE COMMERCE ÉQUITABLE

Le commerce équitable est un partenariat commercial entre producteurs, distributeurs et consommateurs basé sur le *dialogue*, la *transparence* et le *respect*.

Le commerce équitable contribue à un développement durable en *garantissant les droits* des agriculteurs et des travailleurs, particulièrement dans les pays du sud de la planète. À terme, le commerce équitable vise à changer les règles du commerce international conventionnel.

La démarche de *commerce équitable* consiste en une *action collective* d'organisations avec de nouveaux chemins de production et de distribution pour le marché international, basée sur des normes *sociales, économiques* et *environnementales* propres.

Le *consommateur* qui opte pour le commerce équitable *offre* aux petits producteurs du Sud *l'opportunité d'améliorer* leurs *conditions de vie*.

Dans cette perspective, le commerce équitable présente une *valeur ajoutée* certaine pour les producteurs des pays moins favorisés et une *alternative* possible au commerce actuel.



QU'EST-CE QU'UN LABEL OU SYSTÈME DE GARANTIE DE COMMERCE ÉQUITABLE ?

Un label est un *symbole* placé sur l'emballage d'un produit lorsque celui-ci répond à certaines conditions.

Il sert à certifier *l'origine, la qualité et les conditions de fabrication* en conformité avec les critères préétablis dans un cahier des charges.

Les labels ont une *triple fonction*:

- ⇒ *de signalisation* : ils permettent aux consommateurs de s'engager dans des pratiques de consommations responsables ;
- ⇒ *de définition* : les labels rendent la qualité concrète à travers l'élaboration de cahiers des charges ;
- ⇒ *de garantie* : les labels apportent la preuve de la conformité entre les pratiques mises en œuvre et les engagements mentionnés dans le cahier des charges.

Ce document a été réalisé dans le cadre de la participation de la Commune d'Uccle à la campagne « Communes du Commerce équitable »



Service de l'Environnement d'Uccle

Place Jean Vander Elst, 29

Téléphone: 02/348.66.25

Email: developpementdurable@uccle.brussels

Ed. Resp.: Le Collège des Bourgmestres et Echevins

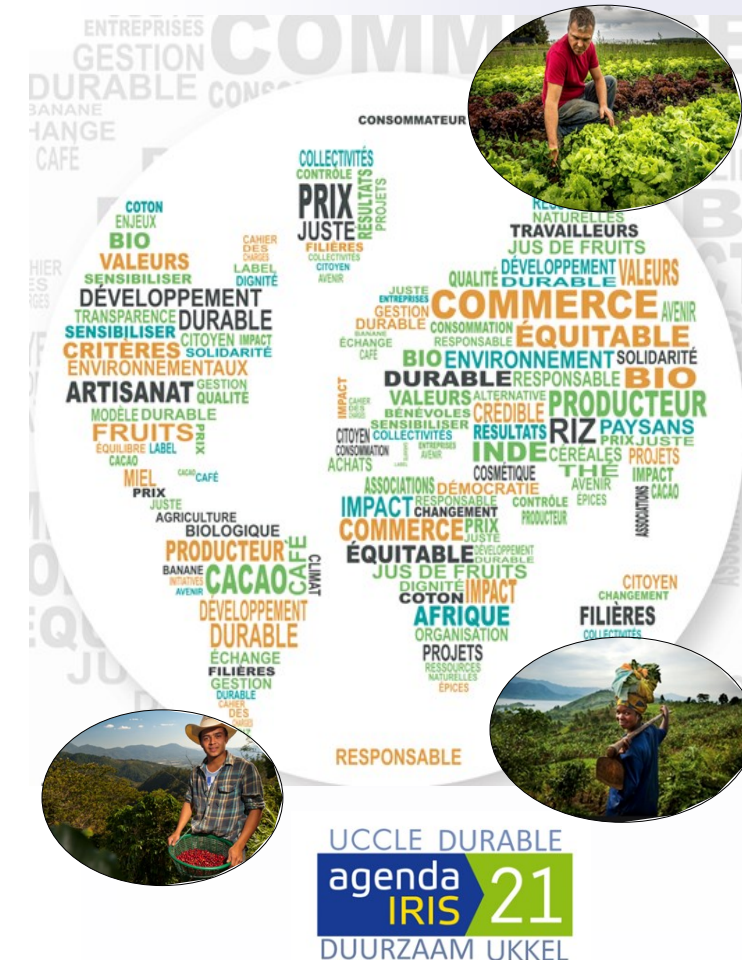
Place Jean Vander Elst 29-1180 Uccle

Ne pas jeter sur la voie publique s.v.p



LES LABELS DU COMMERCE ÉQUITABLE

La Commune d'Uccle soutient les projets et initiatives en faveur du commerce équitable



Une initiative de Marc COOLS, Échevin de l'Environnement

avec le soutien du Collège des Bourgmestres et Echevins d'Uccle

EXEMPLES DE LA DIVERSITÉ DES MARQUES,
DES GAMMES ET DES DISTRIBUTEURS DE
PRODUITS ISSUS DU COMMERCE
ÉQUITABLE

PLUS DE 3000 PRODUITS
EQUITABLES

ALIMENTAIRE-TEXTILE- BIJOUX-COSMETIQUES



LES PRINCIPAUX LABELS DU COMMERCE
ÉQUITABLE PRÉSENTS EN BELGIQUE



Fairtrade (anciennement Max Havelaar)

Il est considéré comme l'un des principaux acteurs du commerce équitable. Le label Fairtrade garantit au consommateur que les produits répondent aux critères Fairtrade internationaux.

Produits concernés : alimentation, fleurs et plantes, textile



Symbole Producteurs Paysans

SPP est le premier label créé par les petits producteurs pour leurs produits issus d'une agriculture paysanne et familiale en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce label a la particularité d'être détenu et administré par des organisations de petits producteurs.

Produits concernés : alimentation



World Fair Trade Organisation

WFTO est le réseau international des organisations du commerce équitable qui aide les petits producteurs membres du réseau à sortir de la précarité. Il garantit l'application des principes du commerce équitable et lutte activement pour un accroissement du commerce équitable à travers du monde.

Produits concernés : alimentation



Ecocert Equitable

C'est un label associant l'agriculture biologique, la responsabilité sociétale des entreprises et le commerce équitable.

Produits concernés : alimentation, cosmétiques et textiles



Bio Solidaire

C'est un label qui s'applique aux produits issus du commerce équitable « Nord/Nord ». En effet, le commerce équitable est important pour les petits producteurs des pays en voie de développement du « Sud » qui exportent vers les pays du « Nord », mais il l'est tout autant pour les producteurs du « Nord » car il favorise le maintien d'une agriculture locale et des échanges durables.

Produits concernés : Alimentation, cosmétiques et textiles .



Bio équitable

Il garantit un mode de production écologique, pour les produits du Sud. Il réunit des PME (Petites et Moyennes Entreprises) du secteur agrobiologique pour qu'elles renforcent leur capacité d'action collective et qu'elles puissent vivre décemment de leur production. Il concerne les matières premières agricoles comme le cacao, le coton, le riz, etc.

Produits concernés : alimentation, cosmétique (bien-être, d'hygiène et beauté)



Fair For Live

Il assure des conditions de vie favorables aux producteurs et travailleurs défavorisés de toutes les cultures, dans tous les domaines de production, sur tous les continents. Il a comme particularité de ne pas exiger de paiement pour l'utilisation du label.

Produits concernés : agricoles, produits de la mer, cosmétiques, textiles, l'artisanat et les jouets.



Naturland Fair

Il garantit un mode de production biologique exempt de manipulations génétiques. Ce label tient en compte l'engagement social avec une attention particulière portée sur la sécurité et la santé des travailleurs. Il met l'accent sur l'interdiction de travail des enfants et leur scolarisation.

Produits concernés : gestion forestière biologique, textile, cosmétique ainsi que dans le secteur de la pêche



Fair Wear Fondation

Association non commerciale à laquelle peuvent adhérer des marques, distributeurs et producteurs de vêtements. Ce label développe une démarche pour améliorer les conditions de travail dans le secteur du textile où il est presque impossible de trouver une réglementation nationale ou internationale du travail.

Produits concernés : confection de textiles



Prix Juste Producteur (nouveau label)

Il est destiné à guider le consommateur dans ses achats pour une juste rémunération en faveur des producteurs agricoles wallons. Ce label définit la qualité commerciale entre le producteur et le consommateur.

Produits concernés: alimentation.